

Association QUATRE VAULX - LES MOUETTES

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

**RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

ANGERS | NANTES | PARIS | RENNES | SAINT-BRIEUC
www.becouze-salengros.com

SOMMAIRE

	<u>PAGES</u>
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	1 à 3
COMPTES ANNUELS	
. Bilan Actif-Passif	4 - 5
. Compte de résultat	6 - 7
. Annexe	8 à 35

Association 4 VAULX LES MOUETTES

Adresse : Les Quatre-Vaulx
BP3 – Notre Dame Du Guildo
22380 SAINT CAST LE GUILDO

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31/12/2025

Aux membres de l'association,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association « QUATRE VAULX LES MOUETTES » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application des règlements ANC n° 2022-06 et 2023-03 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

Les fonds dédiés

La note « suivi des fonds dédiés » présente les règles et méthodes comptables appliquées concernant la constitution et la reprise des fonds dédiés. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons examiné la pertinence des méthodes retenues, la qualité des informations figurant dans les notes annexes, ainsi que les modalités de détermination et de reprise des fonds dédiés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et

sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne.
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels.
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier.
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à RENNES, le 08 juin 2026

Le Commissaire aux Comptes
BECOUZE - ROUXEL TANGUY

Murielle PEAN-HAMARD
Associée

Ce rapport comprend 35 pages.

Bilan actif

	31/12/2025 (12 mois)			31/12/2024 (12 mois)
	Brut	Amort. prov.	Net	Net
Frais d'établissement (I)				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	66 356	- 66 014	342	
Autres immobilisations incorporelles				911
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	97 625	- 14 499	83 127	84 030
Constructions	6 216 036	-3 680 327	2 535 709	2 623 124
Installations techniques, matériels et outillages industriels	2 821 307	-2 486 619	334 688	400 173
Autres immobilisations corporelles	3 569 423	-2 932 004	637 420	669 953
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	15 499		15 499	1 034
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières (1)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	573		573	543
Prêts				
Autres immobilisations financières	9 744		9 744	9 644
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (II)	12 796 564	-9 179 462	3 617 102	3 789 413
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Stocks et en-cours	263 213		263 213	270 037
Avances et acomptes versés sur commandes				
Avances et acomptes versés sur commandes	4 596		4 596	1 377
Créances (2)				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	1 669 292		1 669 292	1 283 216
Créances reçues par legs ou donations				
Autres Créances	348 441		348 441	326 654
Charges constatées d'avance	140 933		140 933	144 224
Valeurs mobilières de placement				
Valeurs mobilières de placement	216 960		216 960	211 683
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	2 897 991		2 897 991	4 304 623
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	5 541 425		5 541 425	6 541 815
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	18 337 989	-9 179 462	9 158 527	10 331 228
(1) Dont à moins d'un an (brut)				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				

Bilan passif

	31/12/2025 (12 mois)	31/12/2024 (12 mois)
	Total	Total
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	1 293 908	1 293 908
Fonds propres complémentaires	22 132	22 132
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires	5 460	
Fonds propres complémentaires		5 460
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	4 459 784	4 548 000
Autres		
<i>Dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	3 892 723	696 042
Report à nouveau	-3 603 990	-3 675 594
<i>Dont report à nouveau des activités sociales et médicosociales sous gestion contrôlée</i>	-3 336 686	-3 439 373
Excédent ou déficit de l'exercice précédent à affecter	-330 037	
Excédent ou déficit de l'exercice	-610 666	-361 121
<i>Dont résultat des activités sociales et médicosociales sous gestion contrôlée</i>	-609 000	-330 037
Situation nette (sous total)	1 236 591	1 832 786
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	190 591	181 727
Provisions réglementées	887 013	901 883
TOTAL FONDS PROPRES (I)	2 314 195	2 916 396
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Droits du concédant		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I Bis)		
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	1 454 877	1 560 356
TOTAL FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)	1 454 877	1 560 356
PROVISIONS		
Provisions pour risques	49 663	12 767
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS (III)	49 663	12 767
DETTES (1)		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	658 395	1 596 448
Emprunts et dettes financières diverses (2)		
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	1 186 465	1 015 617
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	2 272 708	2 265 832
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 008	33 588
Autres dettes	283 219	288 503
Produits constatés d'avance	936 996	641 720
TOTAL DETTES (IV)	5 339 791	5 841 708
Écarts de conversion Passif et différences d'évaluation - Passif (V)		
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV + V)	9 158 527	10 331 228
(1) Dont à moins d'un an hors Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	4 736 583	5 183 315
(2) Dont emprunts participatifs		

Compte de résultat

	31/12/2025 (12 mois)	31/12/2024 (12 mois)	Variation	
	Total	Total	Euros	%
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations	2 400	2 120	280	13
Ventes de biens et services				
Ventes de biens	701 591	672 588	29 004	4
<i>Dont ventes de dons en nature</i>				
<i>Dont ventes de biens relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>	701 591	672 588	29 004	4
Ventes de prestations de service	759 995	676 582	83 414	12
<i>Dont parrainages</i>				
<i>Dont ventes de prestations relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>	759 995	676 582	83 414	12
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	20 711 663	20 300 796	410 867	2
<i>Dont contributions financières des autorités de tarification relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>	20 711 663	20 300 796	410 867	2
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
- Dons manuels	42 121	120 144	- 78 023	- 65
- Mécénats				
- Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	5 267	765 432	- 760 165	- 99
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	11 583		11 583	
Utilisations des fonds dédiés	193 026	167 577	25 449	15
Autres produits	223 023	1 561 835	- 1 338 812	- 86
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	22 650 670	24 267 074	- 1 616 404	- 7
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises	776 670	910 449	- 133 779	- 15
Variation de stock	- 5 919	7 448	- 13 367	- 179
Autres achats et charges externes (1) (2)	5 720 750	5 804 303	- 83 553	- 1
Aides financières	2 000		2 000	
Impôts, taxes et versements assimilés	1 173 416	1 165 044	8 372	1
Salaires	10 329 668	11 464 376	- 1 134 708	- 10
Cotisations sociales	4 324 560	4 196 124	128 436	3
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	524 826	525 452	- 626	
Dotations aux provisions	42 163	5 267	36 896	701
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	147		147	
Reports en fonds dédiés	87 547	181 144	- 93 597	- 52
Autres charges	281 539	313 079	- 31 540	- 10
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	23 257 368	24 572 686	- 1 315 318	- 5
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	- 606 698	- 305 612	- 301 086	99
PRODUITS FINANCIERS				
Produits de participation				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	8 693	5 702	2 991	52
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et instruments de trésorerie				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	8 693	5 702	2 991	52
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	10 981	12 751	- 1 771	- 14
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	10 981	12 751	- 1 771	- 14
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	- 2 288	- 7 049	4 762	- 68
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	- 608 986	- 312 662	- 296 324	95

	31/12/2025 (12 mois)	31/12/2024 (12 mois)	Variation	
	Total	Total	Euros	%
Produits exceptionnels (V)	6 591	72 574	- 65 983	- 91
Charges exceptionnelles (VI)	6 192	120 967	- 114 775	- 95
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	399	- 48 393	48 792	- 101
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	2 079	66	2 013	3 050
Total des produits (I + III + V)	22 665 954	24 345 350	-1 679 396	- 7
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	23 276 620	24 706 471	-1 429 851	- 6
EXCEDENT				
DEFICIT	- 610 666	- 361 121	- 249 545	69
<i>Dont activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>- 609 000</i>	<i>- 330 037</i>	<i>- 278 963</i>	<i>85</i>
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature	500	18 291	- 17 791	- 97
Prestations en nature				
Bénévolat		- 2 680	2 680	- 100
TOTAL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	500	15 611	- 15 111	- 97
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens	500	15 611	- 15 111	- 97
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
TOTAL DES CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	500	15 611	- 15 111	- 97
(1) Redevances de crédit-bail mobilier				
(2) Redevances de crédit-bail immobilier				

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 9158526.68 euros et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de -610665.69 euros, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en œuvre

L'association 4 Vaulx-Les Mouettes a pour objet la création, le soutien, le développement, l'administration et la gestion d'œuvres sociales et éducatives et éducatives au profit de toute personne en situation de handicap.

Elle exerce ses activités au bénéfice d'enfants, d'adolescents et d'adultes présentant une déficience intellectuelle avec ou sans troubles associés.

Pour réaliser son objet, l'Association administre et gère 13 Etablissements et Services à vocation médico-sociale, sociale et d'économie sociale répartis sur plusieurs communes de l'est du département des Côtes d'Armor, principalement sur le territoire de santé Dinan/St Malo :

- La Direction Générale, responsable de la mise en œuvre des décisions et des orientations prises par le Conseil d'Administration. Ses moyens (personnel, fonctionnement et investissements) sont financés par une participation des différents établissements et services de l'Association et sont validés par les organismes de contrôle : la Direction Personnes âgées et Personnes Handicapées – Conseil départemental des Côtes d'Armor et la Délégation Territoriale des Côtes d'Armor – ARS.
 - Le Dispositif d'Accompagnement Médico-Educatif qui regroupent plusieurs services :
- 1) Le service TSA qui assure le suivi de 18 enfants et adolescents présentant des troubles du spectre autistique (TSA).
 - 2) La Section d'Initiation et de Première Formation Professionnelle - SIPFP, un service qui accompagne 32 jeunes dans des activités visant l'autonomie et l'insertion ainsi que la construction de leur projet de formation ou projet professionnel.
 - 3) Le service SESSAD-PMO qui prends en charge 36 enfants et adolescents présentant une déficience intellectuelle sur tous les lieux de vie de l'enfant (école, crèche, domicile...).
 - 4) Le Pôle d'Appui à la Scolarité - PAS. Il s'agit d'un nouveau dispositif mis en place en 2025 et qui a pour but d'aider les élèves ayant des difficultés dans leurs parcours scolaire.
 - 5) La mission d'appui TSA apport un soutien aux structures accompagnant les personnes avec TSA et soutient les équipes dans l'appropriation des outils recommandés par la HAS.

Le DAME est financé par une dotation globale versée par l'Agence Régionale de Santé (ARS), dans le cadre d'un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) conclu pour une durée de 5 ans, de 2022 à 2026.

- L'Etablissement pour Enfants et Adolescents Poly Handicapés qui accueille 16 enfants et adolescents en situation de polyhandicap. Le service est financé par une dotation globale de l'ARS de Bretagne, dans le cadre d'un CPOM de 2022 à 2026.
- Le Centre pour Enfants Epileptiques de Bel Air qui accueille 40 jeunes entre 6 et 20 ans présentant une épilepsie pharmaco-résistante avec déficience et/ou troubles associés. L'accueil est financé par les caisses d'assurance maladie sous l'autorité de l'ARS de Bretagne dans le cadre d'un CPOM de 2022 à 2026.
- L'Etablissement et Service d'Aide par le Travail 4 Vaulx Jardins qui propose comme support d'inclusion sociale et professionnelle à ses ouvriers 5 ateliers de production (compostage, maraîchage avec sa boutique biologique, jardins et espaces verts, sous-traitance et prestations de service et restauration collective). Il accompagne 97 adultes hommes et femmes présentant une situation de handicap intellectuel avec ou sans troubles associés. Il est financé sous l'autorité de l'ARS de Bretagne, par une dotation globale dans le cadre d'un CPOM, mais également par l'activité économique de l'ESAT pour le budget annexe de production et commercialisation.
- Le Foyer-Résidence Clairval héberge 27 personnes adultes handicapées, présentant une déficience intellectuelle avec ou sans troubles associés, aptes à travailler en ESAT. Son financement est placé sous l'autorité de la Direction des Personnes Agées et des Personnes Handicapées (DPAPH) du Conseil Départemental des Côtes d'Armor. Il perçoit une dotation globale du département, dans le cadre d'un CPOM de 2022 à 2026.
- Le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale de Plancoët qui accompagne 38 personnes adultes présentant une situation de handicap. Ce service d'accueil et de médiation sociale est financé par une dotation globale du département des Côtes d'Armor dans le cadre d'un CPOM, sous l'autorité de la DPAPH.
- Le Service d'Accueil de Travail Adapté accueille 12 travailleurs de l'ESAT à mi-temps permettant ainsi un maintien dans le monde du travail. Son financement est placé sous l'autorité de la DPAPH du Conseil Départemental des Côtes d'Armor. Il perçoit une dotation globale du département, dans le cadre d'un CPOM de 2022 à 2026.

2 Foyers de vie : Le Val Quiloury et le Vaugourieux, qui accueillent respectivement 55 et 21 résidents en hébergement ou en accueil de jour, adultes hommes et femmes déficients intellectuels avec ou sans trouble associé et ne pouvant occuper un poste de travail. Le Foyer de Vie le Vaugourieux comprends une unité dédiée à l'accueil de personnes vieillissantes (6 places) ou ayant besoin d'un rythme de vie plus lent. Leur financement est placé sous l'autorité de la DPAPH du Conseil Départemental des Côtes d'Armor. Ils perçoivent une dotation globale du département, dans le cadre d'un CPOM de 2022 à 2026.

Le Foyer d'Accueil Médicalisé Les Rainettes, qui abrite 40 personnes adultes (hommes et femmes à partir de 20 ans) présentant une épilepsie pharmaco-résistante avec déficience et/ou troubles associés. L'accueil est financé par le Conseil Départemental du domicile d'origine de la personne au titre de l'hébergement et par l'Assurance Maladie eu titre du soins. Une dotation globale de fonctionnement dans le cadre d'un CPOM de 2022 à 2026 est décidé par le Conseil Départemental des Côtes d'Armor (partie hébergement) et par l'ARS de Bretagne (partie soin).

L'Equipe Ressource Epilepsie, une équipe pluridisciplinaire spécialisée dans l'accompagnement à l'autonomie en santé des personnes avec épilepsie (adolescents et adultes) et Ressource dans les épilepsies pour les professionnels en Bretagne. Elle est financée par les caisses d'assurance maladie sous l'autorité de l'ARS de Bretagne dans le cadre d'un CPOM de 2022 à 2026.

Principes et méthodes comptables

Principes généraux

Base de préparation des comptes sociaux

Les comptes annuels de l'association sont établis conformément aux dispositions du Plan comptable général issu du règlement ANC n°2014-03, ainsi qu'aux dispositions spécifiques applicables aux personnes morales de droit privé à but non lucratif prévues par le règlement ANC n°2018-06 et ses textes modificatifs. À ce titre, l'association applique les évolutions introduites par les règlements ANC n°2022-06 et ANC n°2023-03, obligatoires pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025, relatifs à la modernisation des états financiers et à l'adaptation du référentiel comptable des organismes sans but lucratif.

Dérogations

Dérogations aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

L'élaboration des présents comptes annuels ne nécessite pas d'adapter et/ou de déroger aux principes généraux.

Complément

Les comptes annuels de l'Association compilent les comptes administratifs des établissements suivants :

- Association
- Siège
- DAME
- EEAP
- Foyer de vie de Crehen
- CHAS
- ESAT/DGF
- ESAT/Production
- SATRA
- Foyer de vie de Plénée-Jugon
- CEE de Bel Air
- FAM Les Rainettes
- ERE

A l'exception de la participation aux frais de siège, et des produits ainsi dégagés près de celui-ci, aucun retraitement à caractère récurrent n'a été réalisé pour annuler les opérations effectuées entre établissements et qui engendrent une augmentation des valeurs enregistrées dans les comptes, qu'ils soient de bilan ou de résultat. A notre avis, les mouvements non retraités restent non significatifs.

Les comptes de liaison utilisés entre établissements tout au long de l'exercice s'annulent systématiquement au 31 décembre 2025.

Les comptes de tiers ouverts entre établissements s'annulent également quand ils sont reconnus.

Principes généraux

Liste des principales méthodes retenues par l'entité

En gras : la méthode retenue par l'entité.

Postes

Comptabilisation des frais de constitution, de transformation et de premier établissement en application de l'article 212-9

Comptabilisation des frais d'augmentation de capital, de fusion, de scission, d'apport en application de l'article 212-9

Comptabilisation des coûts de développement et des frais de création de solutions informatiques en application des articles 212-3 et 611-3

Comptabilisation des frais externes afférents à des formations nécessaires à la mise en service des immobilisations incorporelles et corporelles en application de l'article 213-8

Comptabilisation des droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition des immobilisations incorporelles et corporelles en application des articles 213-8 et 213-22

Comptabilisation des droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition des immobilisations financières en application des articles 221-1 et 222-1

Évaluation des titres des sociétés contrôlées de manière exclusive en application de l'article 221-4

Évaluation des stocks en application de l'article 213-34

Comptabilisation des frais d'émission des emprunts en application de l'article 212-11

Comptabilisation des subventions d'investissement en application de l'article 312-1

Engagements en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités et versements similaires

Méthodes Comptables

Inscription à l'actif comme frais d'établissement
Constatation en charges de l'exercice
 N/A

Actif comme frais d'établissement
 Charges
 Imputés sur les primes d'émission et de fusion. Si la prime est insuffisante pour permettre l'imputation de la totalité des frais, l'excédent des frais est comptabilisé en charges.
N/A

Inscription à l'actif
 Constatation en charges de l'exercice
N/A

Incorporation dans le coût d'entrée de l'actif
Constatation en charges de l'exercice
 N/A

Incorporation dans le coût d'entrée de l'actif
 Constatation en charges de l'exercice
 N/A

Incorporation dans le coût d'entrée de l'actif
 Constatation en charges de l'exercice
 N/A

Évaluation au coût historique
 Évaluation par équivalence
N/A

Coût moyen unitaire pondéré (CUMP)
Premier entré, premier sorti (PEPS - FIFO)
 N/A

Actif (Répartition sur la durée de l'emprunt)
 Constatation en charges de l'exercice
N/A

Capitaux propres (Étalement du produit sur plusieurs exercices)
 Prise en compte immédiatement en produit
 N/A

Provision (Méthode de référence définie à l'article 121-5)
Informations dans l'annexe
 N/A

Postes**Méthodes Comptables**

Comptabilisation des programmes pluriannuels de gros entretien ou de grandes révisions en application de l'article 214-10

Composant distinct de l'immobilisation
Provisions pour gros entretien
N/A

Amortissement des primes de remboursement des emprunts en application de l'article 212-10

Linéaire
Au prorata des intérêts courus
N/A

Comptabilisation des coûts d'emprunt engagés pour financer l'acquisition ou la production d'un actif éligible en application de l'article 213-9

Incorporation des coûts d'emprunt engagés pour financer l'acquisition ou la production des actifs éligibles dans le coût de l'actif
Constatation en charges de l'exercice
N/A

Reconnaissance du chiffre d'affaires relatif aux contrats à long terme en application de l'article 622-2

Méthode à l'achèvement
Méthode à l'avancement
N/A

Comptabilisation des primes d'option en application de l'article 628-12

Étalées dans le compte de résultat sur la période de couverture
Constatées en résultat au même moment que la transaction couverte ou dans la valeur d'entrée au bilan de l'élément couvert
N/A

Report/déport du change à terme en application de l'article 628-13

Étalé dans le compte de résultat
Constaté en résultat au même moment que la transaction couverte ou dans la valeur d'entrée au bilan de l'élément couvert
N/A

Pour les petites entreprises définies à l'article L. 123-16 du code de commerce, utilisation des mesures de simplification : Amortissement des fonds commerciaux sur 10 ans en application de l'article 214-3

Oui
Non
N/A

Pour les petites entreprises définies à l'article L. 123-16 du code de commerce, utilisation des mesures de simplification : Utilisation de la durée d'usage pour déterminer le plan d'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles en application de l'article 214-13

Oui
Non
N/A

Principes généraux

Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture

Faits caractéristiques de l'exercice

Les faits caractéristiques d'importance significative à signaler au titre de l'exercice clos sont les suivants :

- La première application du règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, avec notamment la création des nouveaux postes dans le bilan et le compte de résultat pour les comptes de l'exercice de première application.

Faits caractéristiques postérieurs à la clôture

Aucun fait caractéristique d'importance significative n'est à signaler postérieurement à la clôture de l'exercice.

Changement de réglementation comptable

À compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, l'association a procédé à un changement de méthode comptable résultant de l'entrée en vigueur du règlement de l'Autorité des normes comptables n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers et du règlement ANC n°2023-03 modifiant divers règlements de l'ANC, notamment le règlement ANC n°2018-06 applicable aux personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Ce changement de méthode se traduit principalement par une adaptation de la présentation des états financiers (nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat, nouvelle définition du résultat exceptionnel, suppression des transferts de charges, mise à jour de la nomenclature des comptes) ainsi que par une réorganisation de certaines informations présentées en annexe, sans modification significative.

Afin de faciliter la compréhension et de justifier de l'intangibilité du bilan d'ouverture, sont présentés ci-après les comptes annuels de l'exercice clos au 31/12/2024.

Notes relatives aux postes de bilan

Actif immobilisé - Tableau des immobilisations

	31/12/2024 (12 mois)	Augmentations		Diminutions		31/12/2025 (12 mois)	
	Montant début d'exercice	Réévaluations	Acquisitions et assimilés	Virement poste à poste	Cessions et assimilés	Montant fin d'exercice	Valeur d'origine des immos réévaluées
FRAIS D'ETABLISSEMENT							
Frais d'établissement							
Sous-total							
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
Frais de développement							
Donations temporaires d'usufruit							
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires					580	66 356	
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles	66 936						
Immobilisations incorporelles en cours							
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles							
Sous-total	66 936				580	66 356	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
Terrains	97 625					97 625	
Constructions	6 110 617		130 201		24 783	6 216 036	
Constructions sur sol propre	3 481 548		49 703		240	3 808 496	
Constructions sur sol d'autrui							
Installations générales, agencements, aménagements des constructions	2 629 069		80 498		24 543	2 407 540	
Installations techniques matériels et outillages industriels	2 779 373		62 542		20 608	2 821 307	
Autres immobilisations corporelles	3 471 568		144 596		46 741	3 569 423	
Installations générales, agencements, aménagements divers	1 211 293		19 727		239	1 230 781	
Matériel de transport	793 102		37 168		20 902	809 368	
Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 466 669		87 700		25 600	1 528 769	
Emballages récupérables et divers	505					505	
Immobilisations corporelles en cours	1 034		14 465			15 499	
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles							
Sous-total	12 460 217		351 804		92 131	12 719 890	
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES							
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés							
Sous-total							
IMMOBILISATIONS FINANCIERES							
Participations évaluées par mise en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés	543		30			573	
Prêts							
Autres immobilisations financières	9 644		600		500	9 744	
Sous-total	10 187		630		500	10 318	
Total	12 537 341		352 434		93 211	12 796 564	

Amortissements des immobilisations

	Montant début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin d'exercice
FRAIS D'ETABLISSEMENT				
Frais d'établissement				
Sous-total				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires		569	580	66 014
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles	66 025			
Sous-total	66 025	569	580	66 014
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	13 596	903		14 499
Constructions	3 487 494	217 469	24 636	3 680 327
Constructions sur sol propre	2 050 126	83 863	240	2 133 749
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, aménagements des constructions	1 437 367	133 606	24 396	1 546 578
Installations techniques matériels et outillages industriels	2 379 199	128 027	20 608	2 486 619
Autres immobilisations corporelles	2 801 615	177 129	46 741	2 932 004
Installations générales, agencements, aménagements divers	873 543	66 170	239	939 474
Matériel de transport	715 167	30 745	20 902	725 010
Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 212 400	80 214	25 600	1 267 014
Emballages récupérables et divers	505			505
Sous-total	8 681 903	523 529	91 984	9 113 448
Total	8 747 928	524 098	92 564	9 179 462

(1) Dont amortissement du fonds de commerce par application de l'article 39, 1-2, al.3 du CGI

Informations relatives à l'actif immobilisé

Précisions sur les amortissements

Valeur résiduelle

Les valeurs résiduelles des immobilisations sont considérées comme nulles car non significatives ou non mesurables.

Durée et mode d'amortissement

Immobilisations incorporelles

Seul le mode linéaire est retenu sur les durées suivantes :

- Concessions, brevets, licences, logiciels... : 1 à 5 ans

Immobilisations corporelles

Le mode linéaire est retenu sur les durées suivantes :

- Terrains et aménagements : 50 ans
- Constructions : 10 à 50 ans
- Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- Installations techniques : 5 à 10 ans
- Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- Matériel de transport : 4 à 5 ans
- Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- Matériel informatique : 3 ans
- Mobilier : 10 ans

Créances :

Le total des créances à la clôture de l'exercice et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

État des créances

	Montant Brut	A moins d'un an	A plus d'un an
CRÉANCES DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	9 744		9 744
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	9 744		9 744
CRÉANCES DE L'ACTIF CIRCULANT	2 158 666	2 158 666	
Créances clients	1 669 292	1 669 292	
Clients douteux ou litigieux	601	601	
Autres Créances bénéficiaires et comptes rattachés	1 668 691	1 668 691	
Créances sociales	69 477	69 477	
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	69 477	69 477	
Créances fiscales	87 475	87 475	
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	5 251	5 251	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	82 224	82 224	
Etat et autres collectivités publiques - Divers			
Autres créances	191 488	191 488	
Confédérations, fédérations, unions et entités affiliés débiteurs	22	22	
Créances reçues par legs ou donations			
Débiteurs divers	191 466	191 466	
Charges constatées d'avance	140 933	140 933	
Total	2 168 410	2 158 666	9 744

(1) Prêts accordés en cours d'exercice

(2) Remboursements obtenus en cours d'exercice

Produits à recevoir

	31/12/2025 (12 mois)	31/12/2024 (12 mois)	Variation Euros	Variation %
Fournisseurs - Rabais, remises et ristournes à obtenir	4 458	6 084	- 1 626	- 27
4098 - Rabais, remises, ristournes à obtenir et autres avoirs non encore reçus	4 458		- 4 458	
40982 - Fournisseurs avoirs à obtenir		6 084	- 6 084	- 100
Clients - Factures à établir	3 754	5 127	- 1 373	- 27
4181 - Clients factures à établir	3 754	5 127	- 1 373	- 27
Organismes sociaux - Produits à recevoir	41 275	15 891	25 385	160
4367 - Org soc - produits à recevoir		15 891	- 15 891	- 100
439 - Organismes sociaux - Produits à recevoir	41 275		41 275	
Etat - Produits à recevoir	2 394	1 810	585	32
4482 - Etat - Produits à recevoir	2 394		2 394	
4487 - Etat - produits à recevoir		1 810	- 1 810	- 100
Produits à recevoir - Divers	148 613	212 467	- 63 854	- 30
467 - Divers comptes débiteurs et produits à recevoir	41 127		41 127	
46702 - Débiteurs divers		401	- 401	- 100
4678 - Réversion résidents		102 506	- 102 506	- 100
4678 - Réversions résidents :	107 485		107 485	
46872 - Divers produits à recevoir		109 559	- 109 559	- 100
Total	200 495	241 378	- 40 884	- 17

Fonds Propres

Tableau de variation des fonds propres

	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	1 316 040				1 316 040
Fonds propres avec droit de reprise	5 460				5 460
Ecart de réévaluation					-
Réserves	4 548 000	- 102 688	14 471		4 459 784
<i>Dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	3 980 940	- 102 688	14 471		3 892 723
Report à nouveau	- 3 675 594	71 604			- 3 603 990
<i>Dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	- 3 439 373	102 688			- 3 336 686
Excédent ou déficit de l'exercice précédent à affecter		- 330 037			- 330 037
<i>Dont résultat de l'exercice précédent des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>		- 330 037			- 330 037
Excédent ou déficit de l'exercice	- 361 121	361 121		610 666	- 610 666
<i>Dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	- 330 037	330 037		609 000	- 609 000
Situation nette (sous total)	1 832 786	-	14 471	610 666	1 236 591
Fonds propres consommables					-
Subventions d'investissement	181 727		65 835	56 971	190 591
Provisions réglementées	901 883		6 192	21 062	887 013
Total	2 916 396	-	86 498	688 699	2 314 195

Provisions réglementées

	Montant début d'exercice	Dotations	Reprises	Montant fin d'exercice
Provisions réglementées pour couverture du besoin en fonds de roulement des ESMS				
Provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR, dotation par recours à l'emprunt				
Provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR, dotation par financement de l'autorité de tarification				
Autres provisions réglementées pour couverture du besoin en fonds de roulement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires (1)	36 251		6 591	29 660
Autres provisions réglementées	865 632	6 192	14 471	857 353
Provisions réglementées pour produits financiers des ESSMS				
Provisions réglementées afférentes aux plus-values nettes d'actif immobilisé		5 437		707 398
Provisions réglementées afférentes aux plus-values nettes d'actif circulant	149 200	755		149 955
Autres provisions réglementées	716 433		14 471	
Total	901 883	6 192	21 062	887 013
(1) Dont majorations exceptionnelles de 30%				

Dans le cadre de la gestion dite administrative des comptes annuels, les établissements utilisent la possibilité qui leur est donnée de diminuer le résultat net comptable en enregistrant en charges exceptionnelles une dotation aux provisions qui alimente le compte "148600 - Différences sur réalisations d'éléments actifs" du montant des plus-values nettes réalisées par chaque établissement lors des cessions d'actifs immobilisés.

Au titre de l'exercice 2025 :

- la dotation aux provisions s'élève à 6 192 euros
- la reprise de provisions s'élève à 0 euros

Au 31 décembre 2025, le solde créditeur du compte "148600 - Différences sur réalisations d'éléments d'actifs" est de 857 353 euros.

Aucun retraitement n'est ultérieurement réalisé dans les comptes annuels de l'Association pour neutraliser ces enregistrements spécifiques, considérant que les provisions constatées ont bien un caractère de "réserves" laissées à la disposition des établissements et à fortiori de l'Association, pour compenser d'éventuelles moins-values lors de la réalisation d'éléments d'actifs immobilisés.

Résultat effectif des entités gestionnaires d'ESSMS**Tableau de détermination du résultat effectif global de l'entité**

	Montant N	Montant N-1
Résultat comptable	- 610 666	- 361 121
Reprise du résultat antérieur		
Excédent ou déficit effectif global	- 610 666	- 361 121
Dont résultat effectif sous gestion propre	- 1 665	- 31 084
Dont résultat effectif sous gestion contrôlée	- 609 000	- 330 037

Suivi des fonds dédiés

Variation des fonds dédiés	A l'ouverture de l'exercice	Report	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice		
			Montant global	dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices	
Contributions financières des autorités de l'éducation								
Fonds dédiés liés à l'investissement								
ONR Agence marocaine	127 834,23		14 000,00			113 834,23		
ONR Pôle méditerranéen	674 521,16		27 000,00			547 521,16		
ONR Agence blanchissière	34 800,00		6 000,00			28 799,97		
ONR Fédération SLAP	240 000,00					240 000,00		
ONR Fédération VNF de sport	215 000,00					215 000,00		
ONR VNF de sport	6 848,24		2 000,00			4 848,24		
ONR Moulin de la région	2 301,56		848,57			1 452,99		
ONR Plan de la région	5 277,94		701,21			4 576,73		
ONR Moulin de la région	2 782,28		468,18		2 044,38	1 269,92		
ONR Moulin de la région	18 674,26		5 126,70			13 547,56		
ONR Moulin de la région	22 670,41		2 044,38			20 626,03		
ONR Moulin de la région	5 488,58		197,00			5 291,58		
ONR Moulin de la région		8 123,72				8 123,72		
ONR Moulin de la région	2 551,24		1 000,00			1 551,24		
ONR Moulin de la région		8 182,41				8 182,41		
Fonds dédiés liés à l'exploitation								
ONR Centre Ressources Régionales	5 570,00					5 570,00		
ONR	1 918,42		1 918,42			-		
ONR Fédération	24 776,85	1 074,79	25 851,64			4 672,06		
ONR Fédération sportive	1 214,52		1 214,52			-		
ONR Établissements techniques	69 184,36	47 325,76	69 910,96			47 325,76		
Déplacement FAS, éco. MS	-	21 067,00				21 067,00		
ONR Moulin de la région	-	1 526,00				1 526,00		
Total	1 363 591,66	84 804,71	156 325,92	-	2 044,38	1 290 027,56	-	
Subventions d'exploitation								
Fonds dédiés liés à l'investissement								
SES	12 041,89		2 700,00		8 872,69	11 219,18		
SES	40 000,00		10 000,00			30 000,00		
Fonds dédiés liés à l'exploitation								
GLACT 2011	7 846,44		2 000,00			5 846,44		
ONR (ARE GLACT)	16 221,36		2 748,84		1 819,32	13 662,24		
Total	76 258,11	-	17 448,84	-	2 044,38	68 809,27	-	
Contributions financières d'autres organismes								
Total	-	-	-	-	-	-	-	
Reserves liées à la gestion de fonds								
Fonds dédiés liés à l'investissement								
Donc jardins scolaires	9 800,00		1 657,80			8 142,20		
Donc manoirs région MSFC	9 686,88					9 686,88		
Donc tablature	1 423,89		1 423,89			-		
Donc salle hypocaustale	23 400,00		1 796,87			21 603,13		
Donc site de jeux CSE 800 A2	11 216,77		4 696,23			6 520,54		
Donc site de jeux DMS	10 400,00		1 881,80			8 518,20		
Donc salle projecteur et enceinte	25,16		25,16			-		
Donc Centre Handi Moulin FAS	3 110,97	742,80	3 853,77			2 918,17		
Remplacement local caisse à notes	1 800,00		385,71			1 414,29		
Donc salle de rangement	24 596,81		6 669,00			17 927,81		
Donc matériel scolaire	1 267,21		387,99			879,22		
Donc projet hypocaustal	16 733,00		467,90			16 265,10		
Donc Centre Handi Moulin Guelph		2 000,00				2 000,00		
TOTAL	120 601,58	2 742,80	19 330,19	-	-	102 981,19	-	
TOTAL	1 540 398,25	87 547,51	193 826,25	-	-	1 454 877,50	-	

La partie des ressources (dons, subventions, etc.) dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « Fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés ».

Les sommes inscrites au passif en « Fonds dédiés » sont rapportées en produit au compte de résultat au cours des exercices suivants, au fur et à mesure de la réalisation du projet défini.

Le montant global « Utilisation de fonds dédiés » comprend le montant des immobilisations acquises ou le coût de celles produites dans l'exercice et affectées à la réalisation d'un ou de plusieurs projets définis.

Pour les immobilisations amortissables ainsi financées, le montant de l'acquisition ou le coût de production est rapporté en produits sur la même durée que celle retenue pour l'amortissement des immobilisations.

Lorsque les ressources dédiées à un projet défini n'ont pas été totalement utilisées alors même que le projet est terminé, l'organe habilité a décidé de transférer le solde des ressources concernées à un autre projet défini avec l'accord du tiers financeur.

Les financements reçus en amont de la réalisation d'investissements et les crédits non reconductibles, attribués au cours de l'exercice, remplissent les conditions requises pour être reportés sur les exercices ultérieurs au titre des « fonds dédiés ».

Provisions

Provisions pour risques et charges

	Montant début d'exercice	Dotation	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	Montant fin d'exercice
PROVISIONS POUR RISQUES					
Pour litiges					
Pour garanties données aux clients					
Pour amendes et pénalités					
Pour pertes de change					
Pour pertes sur contrat					
Autres provisions pour risques	12 767	42 163	5 267		49 663
Sous-total	12 767	42 163	5 267		49 663
PROVISIONS POUR CHARGES					
Charges sur legs ou donations					
Pour pensions et obligations similaires					
Pour restructurations					
Pour impôts					
Pour renouvellement des immobilisations - entreprises concessionnaires					
Pour gros entretiens ou grandes visites					
Pour remise en état					
Autres provisions pour charges					
Sous-total					
Total des provisions	12 767	42 163	5 267		49 663

Précisions sur les provisions significatives et passifs éventuels

Précisions sur les provisions significatives

Autres provisions significatives

En 2023, une provision pour risque de 7 500 € a été dotée dans les comptes Administratifs de l'établissement DGF, suite à un courrier reçu de la DDETS constatant le fait d'avoir licencié un salarié protégé sans avoir sollicité l'autorisation préalable de l'inspecteur du travail. Le montant provisionné correspond au montant des amendes encourues.

Cette dernière provision n'a pas été mouvementée sur 2025.

La provision pour risque de 5 267 € constatée dans les comptes Administratifs 2024 de l'établissement DGF pour couvrir le risque de rappel de trop perçu d'indemnités journalières de la part de la caisse de prévoyance suite à la requalification d'un arrêt maladie d'un salarié en maladie professionnelle a fait l'objet d'une reprise intégrale sur 2025.

Toujours dans les comptes Administratifs de l'établissement DGF, à la clôture de l'exercice 2025, l'Association a constitué une provision pour risques et charges relative à un litige social concernant un salarié déclaré inapte par la médecine du travail pour un montant de 42 163 €.

Le licenciement pour inaptitude est intervenu en janvier 2026. Compte tenu des éléments connus au 31 décembre 2025, une provision correspondant à six mois de salaire a été comptabilisée au titre de l'indemnité de licenciement.

Par ailleurs, le salarié a sollicité la reconnaissance du caractère professionnel de sa maladie, qualification contestée par l'Association. La procédure est en cours devant le pôle social du tribunal judiciaire de Rennes, lequel a ordonné la saisine du Comité régional de reconnaissance des maladies professionnelles (CRRMP). Dans l'attente de cette décision et à titre strictement conservatoire, l'Association a procédé, en mars 2026, à une régularisation du montant de l'indemnité de licenciement, correspondant à l'indemnité spéciale de licenciement applicable en cas d'inaptitude d'origine professionnelle. Cette régularisation n'emporte aucune reconnaissance de la part de l'Association quant à la prise en charge du litige au titre de la législation professionnelle. L'issue du litige n'étant pas connue à la date d'arrêt des comptes, et au regard des risques estimés comme probables, une provision complémentaire correspondant à six mois

d'indemnités supplémentaires susceptibles d'être dues en cas de reconnaissance de l'origine professionnelle a été constituée, conformément au principe de prudence.

Dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

État des dettes

	Montant Brut	Échéance à 1 an	Échéance à plus d'1 an et 5 ans au plus	Échéance à plus de 5 ans
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	658 395	55 187	196 209	406 999
Emprunts obligataires convertibles (1) (2)				
Autres emprunts obligataires (1) (2)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) (2)	658 395	55 187	196 209	406 999
- Dont à 1 an au maximum à l'origine				
- Dont à plus de 1 an à l'origine	658 395	55 187	196 209	406 999
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	1 186 465	1 186 465		
AUTRES DETTES	2 557 935	2 557 935		
Dettes sur legs ou donations				
Dettes sociales	2 012 227	2 012 227		
Personnel et comptes rattachés	904 050	904 050		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 108 177	1 108 177		
Dettes fiscales	260 481	260 481		
Impôts sur les bénéfices	2 077	2 077		
Taxe sur la valeur ajoutée	11 207	11 207		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	247 197	247 197		
Autres	285 227	285 227		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 008	2 008		
Confédérations, fédérations, unions et entités affiliées créditeurs				
Autres dettes	283 219	283 219		
Produits constatés d'avance	936 996	936 996		
Total	5 339 791	4 736 583	196 209	406 999
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(2) Emprunts remboursés en cours d'exercice	55 278			

Notes relatives au compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Honoraires des commissaires aux comptes

	CAC 1 ou OTI 1	CAC 2 ou OTI 2
Honoraires afférents à la certification des comptes	28 904	
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité		
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité		
Total	28 904	

Charges et Produits exceptionnels

Précisions relatives aux produits et charges inscrits en résultat exceptionnel

Origine purement fiscale

Le résultat exceptionnel est impacté durant l'exercice d'écritures comptables d'origine purement fiscale, telles que définies et prévues par les règlements de l'Autorité des normes comptables :

- amortissements dérogatoires : un amortissement dérogatoire est comptabilisé pour l'écart constaté entre la dotation fiscale calculée en fonction des durées d'usage et du mode dégressif le cas échéant et, d'autre part, la dotation économique calculée en fonction des durées d'utilisation et du mode linéaire,
- provisions réglementées afférentes aux plus-values nettes d'actif : les établissements sont autorisés par leurs autorités de tarification à enregistrer dans leurs comptes administratifs une provision réglementée à la suite de plus-values nettes réalisées sur cessions d'éléments d'actif immobilisé ou d'actif circulant (valeurs mobilières de placement). Pour ce faire, les établissements enregistrent une provision réglementée dans leurs comptes. Cette opération permet aux établissements de garder le résultat de la cession pour renforcer leur section d'investissement. La provision enregistrée permet de ne pas impacter le produit de tarification,

Contributions volontaires en nature

	Exercice N	Exercice N-1
RESSOURCES	500	15 611
Dons en nature	500	18 291
Prestations en nature		
Bénévolat		- 2 680
Total	500	15 611
EMPLOIS	500	15 611
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services	500	15 611
Prestations		
Personnel bénévole		
Total	500	15 611

Les contributions volontaires en nature comptabilisés dans les comptes Administratifs de 2025 portent sur un don de mobilier dont a bénéficié le Foyer de vie de Crêhen pour le futur foyer de Matignon. Il n'a pas été comptabilisé d'autres contributions volontaires en nature dans les comptes Administratifs de 2025.

En effet, L'Association 4 Vaulx-Les Mouettes est administrée par un Conseil d'Administration composé de 9 membres au moins et 18 membres au plus et est représentée dans tous les actes de la vie civile par le Président. Le Bureau est quant à lui composé de 7 membres élus. Toutes ses fonctions sont exercées à titre bénévole. Cependant, leurs actions se bornent à la gestion et à l'administration de l'Association. Ils ne participent pas gracieusement aux missions médicosociales, sociales et d'économie sociale de l'Association.

Par ailleurs, aucune des missions de l'association n'est animées ou réalisées par des intervenant bénévoles.

Enfin, elle ne bénéficie d'aucune mise à disposition gratuites de biens, locaux ou autres équipements pour réaliser son objet social.

Par conséquent, aucune autre contribution volontaire en nature n'est à recenser.

Notes relatives au compte de résultat

Ventilation des ressources et autres produits d'exploitation

	Cocultures	Ventes de biens et services	Produits de tiers financiers	Ressources liées à la générosité du public	Reprises sur amort., dépréciat., prov. Et transfert de charges	Utilisation des fonds dédiés	Autres produits	Produits d'exploitation
Association	2 400		5 132	5 925			1	13 458
Siège		152	15 633				83	15 867
DAME		14 806	4 517 328	6 202		92 944	6 151	4 637 531
ESAP		3 406	1 836 308	7 630		18 407	4 909	1 870 653
PDV Crêhen		127	1 152 882	2 090			148	1 155 156
CHAS		27	1 326 107				4 930	1 331 064
ESAT/DGF		74 381	1 476 998	2 620	5 267	41 468	88 413	1 669 146
ESAT/Production		1 301 025	4 670			3 500	6 133	1 315 308
SATRA			101 077	500			453	102 029
PDV Plénée Jugon			3 163 692				10 645	3 174 338
CDE Bel Air		56 624	3 198 500	4 590		23 517	82 458	3 365 689
FAM Soins		7 047	1 312 874			11 262	46 603	1 377 786
FAM Hébergement		3 079	2 304 486	12 554		929	3 520	2 324 568
IRE		914	296 176			1 000	6	298 096
Total	2 400	1 461 567	10 711 663	42 121	5 267	193 026	234 606	22 650 670

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	1 689 517
Autres engagements donnés	6 062
Total	1 695 579
Dont concernant les dirigeants	
Dont concernant les filiales	
Dont concernant les participations	
Dont concernant les autres entreprises liées	
Dont engagements assortis de sûretés réelles	

Précisions sur les engagements hors bilan

Engagements en matière de pensions ou d'indemnités assimilées

Les engagements de l'entité se composent d'avantages long terme, postérieurs à l'emploi, consentis aux employés (en particulier, les indemnités de départ à la retraite). Notre entité ne provisionne pas ses engagements au titre des indemnités de départ à la retraite.

Les hypothèses retenues pour l'évaluation des indemnités de départ à la retraite sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : **3,60%**
- Base : **Salaire moyen chargé**
- Table de mortalité : **Dernière table de mortalité établie par l'INSEE**
- Âge de départ à la retraite : **Âge légal de départ : 60-64 ans**
- Evolution annuelle des salaires : **Profil 1,5%**
- Turnover : **Faible pour la catégorie des Cadres, Moyen pour la catégorie des non-cadres**

Conformément à la recommandation de l'ANC n° 2013-02 du 7 novembre 2013, les entreprises ou les groupes de moins de 250 salariés peuvent définir leurs propres modalités d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires (modalités qualifiées de modalités simplifiées).

Engagements reçus

	Montant
Avals et cautions	
Autres engagements reçus	314 212
Total	314 212
Dont concernant les dirigeants	
Dont concernant les filiales	
Dont concernant les participations	
Dont concernant les autres entreprises liées	
Dont engagements assortis de sûretés réelles	

Garantie du département des Côtes d'Armor à hauteur de 50% au titre de l'emprunt souscrit par l'établissement ESAT DGF.

Autres engagements

Une convention pluriannuelle tripartite en vue de l'accueil des personnes en situation de Handicap a été signée le 15 décembre 2022 entre le Département des Côtes d'Armor, l'Agence Régionale de Santé Bretagne et l'Association "4 VaulxLes Mouettes".

Cette convention est conclue pour une durée de 5 ans à compter du 1er janvier 2022.

Les établissements concernés sont les suivants :

- Foyer de vie de Crehen
- Foyer de vie de Plénée-Jugon
- Foyer d'hébergement de Plancoët
- SAVS
- SATRA
- DAME
- EEAP
- ESAT DGF
- CEE de Bel Air
- FAM Les Rainettes
- ERE

Autres informations

Tableau des effectifs

CATEGORIE	A (réel) temps plein	B (réel) Temps partiel		C (réel) Total		Nombre d'équivalents temps plein au précédent compte administratif (6)	Ecart (5)-(6) (7)
	Nombre d'agents (1)	Nombre d'agents (2)	Nombre d'équivalents temps plein (3)	Nombre d'agents (4)=(1)+(2)	Nombre d'équivalents temps plein (5)=(1)+(3)		
Direction / Encadrement	15,58	10	5	25,58	20,580	18,400	2,180
Administration/Gestion	9	19	12,11	28	21,110	22,670	-1,560
Services généraux et restauration	33	26	14,96	59	47,960	46,377	1,583
Socio-éducatif	131	40	22,322	171	153,322	151,687	1,635
Paramédical	27,67	37	17,867	64,67	45,537	48,887	-3,350
Médical	0	6	1,87	6	1,870	1,600	0,270
Autres fonctions	10	4	2,443	14	12,443	6,443	6,000
TOTAL	226,25	142	76,572	368,25	302,822	296,064	6,758

Informations sur les dirigeants

Rémunération allouée aux dirigeants

Les rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés de l'organisme s'élèvent à 147 659 €.